

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 140

22 janvier 2010

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	6708	Lease Jet Aviation	6698
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	6698	Lucky Break	6715
Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.	6712	Maler Sander S.à r.l.	6704
Amra S.A.	6698	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	6703
Apsys Investment S.à r.l.	6703	NH Luxembourg, Branche office of NH Private Equity B.V.	6685
Autodrom S.A.	6720	Oris S.A.	6703
BelGerAs	6697	P.O.G. Luxembourg S.à r.l.	6711
Beteiligungs- und Investment SE	6720	ProLogis European Finance XVIII S.à r.l.	6715
BIA S.A.	6718	ProLogis Italy XIV S. à r.l.	6702
Bolig Gruppen S.A.	6711	ProLogis Netherlands II S.à r.l.	6705
Boortmalt Finance S.A.	6711	Prowinko Luxembourg S.à r.l.	6718
Boortmalt International S.A.	6690	Riviera Invest Immo S.A.	6684
Boortmalt Overseas Group S.A.	6707	Rue du CE.COM, s.à r.l.	6685
Borletti Group Management S.A.	6715	SES Astra 5B S.à.r.l.	6686
CCL S.A.	6674	Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l.	6674
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF	6704	Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l.	6704
Crystal Carmine S.A.	6675	Shamrock Capital Partners S.A.	6702
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A.	6674	S.L. Investments S.A., SPF	6702
en.co.tec., Engineering Contracting Tech- nologies S.A.	6720	Société de Gestion du Patrimoine Familia- le «J» Holding S.A, SPF	6702
Europäische Klinik für Umweltmedizin Be- teiligungs A.G.	6685	St Leonard Finance S.à r.l.	6686
Field Point I-A RE3	6703	S.u.P. Premium IV	6685
Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l. ...	6684	S.u.P. Premium V	6707
Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l.	6704	SyTrust S.A.	6690
F.T. Investment S.A.	6698	Transco S.A.	6718
F.T. Investment S.A.	6701	Transéfi S.à r.l.	6690
HGSC 3 S.à r.l.	6697	Utul Luxembourg 2 S.à r.l.	6711
JCBO SA	6720	Verofin S.A.	6691
King & Partners S.A.	6718	Verofin S.r.l.	6691
Land Breeze II S.à r.l.	6674	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	6712
Laouamer S.à r.l.	6711	Würzburg Holding S.A.	6701
L. C Promotions S.à.r.l.	6715		

CCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 15, rue du Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.910.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/12/2009.

FRL SA

Référence de publication: 2010004679/12.

(090198641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Il résulte des résolutions prises par le gérant commandité en date du 18 décembre 2009 que le siège de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2010 du 5, rue Guillaume Kroll à Luxembourg vers le 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010005105/14.

(090199035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010005135/13.

(090199492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 27.022.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.888.

Par résolutions signées en date du 2 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Gérard Tyler, avec adresse à The School House, Forest Road, RG40 5SD Wokingham, Berkshire Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005117/15.

(090199313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Crystal Carmine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.125.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourth of December

Before Maitre Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Carmine S.A.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 3 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2009, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2010.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Waterside Financial Ltd., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.

2) Are appointed as directors:

- Mrs Yannick Poos, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Laurent Ricci, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "Crystal Carmine S.A."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant

au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31,000 (trente et un mille Euro), représenté par 31,000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2009, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquera tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Libération - Apports

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Waterside Financial Ltd., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Franck Doineau, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54013. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004965/497.

(090197955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.596.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 25 November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27 März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxembourg, den 22/12/2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010005109/14.

(090199427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Riviera Invest Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.273.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 octobre 2009

1- Monsieur Stéphane SCHOEBEL, administrateur, né le 1^{er} août 1968 à Drancy, demeurant à F-06600 Antibes, 16, boulevard des Lentisques, est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Trichot, dont le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué est révoqué avec effet immédiat.

Monsieur Arsène CILIAN, administrateur, né le 10 avril 1974 à Le Raincy, demeurant à F-93160 Noisy Le Grand, 8, rue du Pré au cerf, est nommé administrateur.

Madame Rita BOYER, employée privée, née le 10 septembre 1977 à Lyon, demeurant à F-06600 Antibes, 720, route de Nice est nommée administrateur.

Leur mandat prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

2- Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon KAUFFMAN, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée COMPTEX S.à r.l., son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

3- Le siège social est transféré du 29, rue du Fort Elisabeth, B.P. 2276 à L-1022 Luxembourg au 25B, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005103/26.

(090199284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Rue du CE.COM, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 99.006.

Par la présente nous vous demandons le changement d'adresse de la société
Rue du ce.com s.à.r.l.

Adresse actuelle: 21, rue Antoine Godart L-1633 Luxembourg.

Nouvelle adresse: 68, rue Muhlenweg L-2155 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010005101/13.

(090199352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Premium IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.933.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Premium IV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Premium IV

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005023/17.

(090199088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

NH Luxembourg, Branche office of NH Private Equity B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.615.

Les comptes annuels de la société repris dans les comptes annuels consolidés du groupe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005148/11.

(090199462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Europäische Klinik für Umweltmedizin Beteiligungs A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 59.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005149/12.

(090198911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

SES Astra 5B S.à.r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 122.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010005129/12.

(090199280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

St Leonard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.854.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 109.415.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of November, before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of St Leonard Finance, SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.415 (the Company). The Company has been incorporated on July 8, 2005 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1290 of November 29, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 22, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) Glensteane, an unlimited company organised under the laws of Ireland, with registered office at 84/85 Lower Leeson Street, Dublin 2, Ireland (Glensteane),

hereby represented by Tulay Sonmez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Tottoria Trading, a company organised under the laws of Ireland, having its registered office at 82/85 Lower Leeson Street, Dublin 2, Ireland (Tottoria, and together with Glensteane, the Shareholders),

hereby represented by Tulay Sonmez, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. Sixty thousand one hundred (60,100) shares of the Company with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifteen million three hundred and forty-one thousand five hundred euro (EUR 15,341,500) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of seven million five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 7,512,500), represented by sixty thousand one hundred (60,100) shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, to twenty-two million eight hundred and fifty-four thousand euro (EUR 22,854,000) by way of the issuance of one hundred and twenty-two thousand seven hundred and thirty-two (122,732) new shares, in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each and having the same rights and obligations as the already existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment to article 6. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through its proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifteen million three hundred and forty-one thousand five hundred euro (EUR 15,341,500) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of seven million five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 7,512,500), represented by sixty thousand one hundred (60,100) shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, to twenty-two million eight hundred and fifty-four thousand euro (EUR 22,854,000) by way of the issuance of one hundred and twenty-two thousand seven hundred and thirty-two (122,732) new shares, in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each and having the same rights and obligations as the already existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Tottoria, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred and twenty-two thousand seven hundred and thirty-two (122,732) new shares and to have them fully paid up at the price of fifteen million three hundred and forty-one thousand five hundred and sixty-one euro (EUR 15,341,561), of which (i) fifteen million three hundred and forty-one thousand five hundred euro (EUR 15,341,500) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. sixty-one euro (EUR 61) to the share premium account of the Company by way of a contribution in kind consisting in an assignment of a claim that Tottoria holds against the Company (the Claim).

Proof of the full payment of the above contributions for a total amount of fifteen million three hundred and forty-one thousand five hundred and sixty-one euro (EUR 15,341,561) results from a certificate of the management of the Company, issued on November 25, 2009.

The aforesaid certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

Tottoria further declares and approves in respect of the Claim that:

- it is the full owner of the Claim;
- it is solely entitled and possesses the power to dispose it; and
- the Claim is not encumbered with any pledge, usufruct, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claim to the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- Glensteane	100 Shares
- Tottoria Trading	<u>182,732 Shares</u>
Total:	182,832 Shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-two million eight hundred and fifty-four thousand euro (EUR 22,854,000) represented by one hundred and eighty-two thousand eight hundred and thirty-two (182,832) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares".

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de St Leonard Finance SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L- 2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.415 (la Société). La Société a été constituée le 8 juillet 2005 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1290 du 29 novembre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 juillet 2009 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1) Glensteane, une "unlimited company" organisée selon les lois de l'Irlande, avec siège social au 84/85 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande (Glensteane),

représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Tottoria Trading, une société organisée selon les lois de l'Irlande, avec siège social au 82/85 Lower Leeson Street, Dublin 2, Irlande (Tottoria et ensemble avec Glensteane, les Associés),

représentée par Maître Tulay Sonmez, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Soixante mille cent (60.100) parts sociales de la société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quinze millions trois cent quarante-et-un mille cinq cents euros (EUR 15.341.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 7.512.500) représenté par soixante mille cent (60.100) parts sociales de la société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à vingt-deux millions huit cent cinquante-quatre mille euros (EUR 22.854.000) par l'émission de cent vingt-deux mille sept cent trente-deux (122.732) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes;

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée selon le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze millions trois cent quarante-et-un mille cinq cents euros (EUR 15.341.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 7.512.500) représenté par soixante mille cent (60.100) parts sociales de la société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à vingt-deux millions huit cent cinquante-quatre mille euros (EUR 22.854.000) par l'émission de cent vingt-deux mille sept cent trente-deux (122.732) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Tottoria, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent vingt-deux mille sept cent trente-deux (122.732) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au prix de quinze millions trois cent quarante-et-un mille cinq cent soixante-et-un euros (EUR 15.341.561), dont (i) quinze millions trois cent quarante-et-un mille cinq cents euros (EUR 15.341.500) sont affectés au capital, et (ii) le reste, soit soixante-et-un euros (EUR 61) au compte de prime d'émission de la Société par un apport en nature composé de l'affectation d'une créance que Tottoria détient envers la Société (la Créance).

La preuve de la libération intégrale de l'apport ci-dessus d'un montant total de quinze millions trois cent quarante-et-un mille cinq cent soixante-et-un euros (EUR 15.341.561) résulte d'un certificat de gérance de la Société, émis le 25 novembre 2009.

Le certificat susmentionné, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Déclaration

Tottoria déclare par ailleurs et approuve en relation avec la Créance que:

- il est le plein propriétaire de la Créance;
- il est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir de la céder; et
- la Créance n'est grevée d'aucun nantissement, usufruit, privilège ou imposition, et qu'il n'y a aucun obstacle à la libre cessibilité de la Créance à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation d'un transfert valable de la Créance à la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

- Glensteane	100 parts sociales
- Tottoria Trading	182.732 parts sociales
Total:	182.832 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions huit cent cinquante-quatre mille euros (EUR 22.854.000) représenté par cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-deux (182.832) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Cependant, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et confèrent par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataires a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52343. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé) F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005602/226.

(090200070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Boortmalt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 58.673.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010005177/11.

(090198927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

SyTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005172/10.

(090198914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Transéfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1231 Luxembourg, 33, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 69.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005171/10.

(090198915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**Verofin S.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Verofin S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.128.

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Verofin S.A.", ayant son siège social à 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73128, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders notaire de résidence à Luxembourg le 30 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 116 du 30 novembre 2000, statuts modifiés par acte reçu par le notaire instrumentaire le 18 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1928 du 8 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yasmine Birgen, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Madame le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des bilan et compte de profits et pertes de clôture au 31.10.2009;
2. Démission des administrateurs Monsieur Claudio Ottaviani, et Mesdames Maria Dennewald et Yasmine Birgen-Ollinger et confirmation du mandat de Monsieur Paolo Orrigoni, code fiscal: RRG PLA 77A 11 L682U, Président du Conseil d'administration et Madame Manuela Orrigoni, code fiscal RRG MNL 76A45 L682H, administrateur.
3. Démission du Commissaire aux comptes Fidu-Concept s.à r.l.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires.
5. Transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée et changement de sa dénomination en "Verofin S.r.l."
6. Transfert du siège social et de l'établissement principal du Grand-Duché de Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, Luxembourg au 15A Via Boccaccio, I-20123 Milano, Italie et adoption de la nationalité italienne, avec effet au 31 octobre 2009.
7. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
8. Autorisation à conférer aux administrateurs Monsieur Paolo Orrigoni et Madame Manuela Orrigoni, ainsi qu'à Me Maria Dennewald, avocat à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
9. Soumission des décisions proposées sous les points 5 à 7 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien.
10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver les bilan et compte de profits et pertes de clôture au 31 octobre 2009;

Deuxième résolution:

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur Claudio Ottaviani et Mesdames Maria Dennewald et Yasmine Birgen-Ollinger et confirme le mandat de Monsieur Paolo Orrigoni, né à Varese le 11 janvier 1977, demeurant à Varese, 78, via Campigli, code fiscal: RRG PLA 77A 11 L682U, en tant que Président du conseil d'administration et de Madame Manuela Orrigoni, née à Varese le 5 janvier 1976, demeurant à Varese, 76, via Campigli, code fiscal RRG MNL 76A45 L682H, en tant qu'administrateur.

Troisième résolution:

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes Fidu-Concept s.à r.l..

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée et de changer sa dénomination de la société en "Verofin S.r.l.".

Sixième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, Luxembourg au 15/A Via Boccaccio, I-20123 Milano, Italie, ceci avec effet au 31 octobre 2009.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Septième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne relative aux sociétés à responsabilité limitées, et de les arrêter comme ci-après:

STATUTO

Denominazione, oggetto e durata della società**Titolo primo**

1) È costituita una società a responsabilità limitata denominata

"VEROFIN S.r.l."

la quale sarà regolata dal presente Statuto e, in quanto questo non disponga, dal vigente Codice Civile.

2) La società ha per oggetto:

- l'acquisto e la gestione, a scopo di investimento, di partecipazioni societarie, sotto forma di azioni, quote, patrimoni dedicati, ecc. in società industriali, commerciali e immobiliari, precisandosi a tale riguardo che resta esclusa dall'attività sociale qualsivoglia operazione che costituisca raccolta di risparmio e/o intermediazione mobiliare e, in ogni caso, l'attività di assunzione di partecipazioni dovrà essere svolta nei limiti e nel rispetto delle norme vigenti in materia di attività finanziaria, con tassativa esclusione di ogni attività nei confronti del pubblico dei consumatori;

- la compravendita, la costruzione, la ristrutturazione e la valorizzazione di beni immobili in genere di qualsiasi tipo, tanto in Italia quanto all'estero, da acquisire anche mediante contratti di locazione finanziaria, nonché le predette operazioni con riferimento a diritti reali di godimento su beni immobili.

In via sussidiaria e unicamente ai fini della realizzazione dell'oggetto principale sopra descritto, essa potrà rilevare e gestire altre aziende aventi gli scopi di cui sopra e scopi affini, assumere partecipazioni, anche sotto forma di acquisto e di sottoscrizione di azioni, carature e quote sociali in dette aziende e compiere in genere qualsiasi operazione industriale e finanziaria (sempre con tassativa esclusione di quelle nei confronti del pubblico) che abbia relazione con gli scopi di cui sopra e comunque con esclusione dello svolgimento delle attività di cui alla L. 2.1.1991 n. 1 e di cui all'art. 18 L. 7.6.1974 n. 216, e al D.Lgs. 1.9.1993 n. 385, art. 106.

La società potrà inoltre, sempre in via sussidiaria e strumentale per il conseguimento dell'oggetto sociale e non nei confronti del pubblico, concedere garanzie reali e personali a favore di società del Gruppo oppure anche di terzi, purché nell'interesse di società del Gruppo ed a condizione che siano previamente autorizzate dall'Assemblea dei soci.

3) La società ha sede legale in Milano.

L'Amministratore unico o il Consiglio di Amministrazione potrà deliberare l'istituzione e la soppressione di uffici amministrativi, succursali, stabilimenti, depositi, agenzie e rappresentanze in qualunque località della Repubblica, purché essi non abbiano natura di sedi secondarie ai sensi dell'art. 2197 C.C..

4) La società ha durata sino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà essere prorogata con le formalità previste dalla Legge.

Capitale sociale e quote

Titolo secondo

5.1) Il capitale sociale è determinato in Euro 50.000,00 (cinquantamila e zero centesimi) ed è diviso in quote ai sensi di Legge.

5.2) La decisione dei soci che dispone l'aumento di capitale può stabilire che lo stesso possa essere attuato anche mediante offerte di quote di nuova emissione a terzi.

5.3) La società può deliberare la riduzione del capitale anche per via di assegnazione a singoli soci o gruppi di soci di determinate attività sociali e di azioni e quote di altre aziende nelle quali la società abbia partecipazione.

Conferimenti e finanziamenti

6.1) I conferimenti possono essere effettuati in denaro o in natura.

6.2) A carico dei soci in ritardo nei versamenti decorre, dal decimo giorno successivo alla ricezione della raccomandata A.R. intimante il versamento, l'interesse annuo nella misura del 5% (cinque per cento), fermo il disposto dell'art. 2466 del C.C..

6.3) I soci, nel rispetto delle vigenti disposizioni (in particolare di quelle che regolano la raccolta di risparmio presso il pubblico) e per consentire il conseguimento dell'oggetto sociale, potranno concedere prestiti fruttiferi o infruttiferi di interessi alla società a condizioni da pattuirsi volta per volta, anche non in diretta proporzione alla quota posseduta.

Domiciliazione e libro soci

7) Il domicilio dei soci, degli Amministratori, dei Sindaci e del Revisore, se nominati, per il loro rapporti con la società è quello che risulta dai libri sociali.

8) La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla Legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime hanno effetto di fronte alla società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, da eseguirsi a cura degli amministratori a seguito del deposito nel registro delle imprese ai sensi di Legge.

Emissione dei titoli di debito

9) La società può emettere titoli di debito.

La decisione è adottata mediante deliberazione dell'Assemblea dei soci presa con le maggioranze previste per le modificazioni dell'atto costitutivo, nei limiti di cui all'art. 2412 C.C..

Trasferimento delle partecipazioni

10.1) Le quote sociali sono trasferibili nel rispetto di quanto oltre previsto.

Le quote sociali sono liberamente trasferibili a favore di altro socio o dei parenti in linea retta del cedente, o a società fiduciaria.

10.2) In tutti gli altri casi i soci hanno diritto di prelazione pro quota a parità di prezzo e condizioni, diritto da esercitarsi entro trenta giorni dal ricevimento della comunicazione, mediante lettera raccomandata, da parte del socio alienante della proposta alienazione.

Detta proposta, con l'indicazione del nominativo dell'acquirente, del prezzo offerto e delle relative modalità di pagamento, dovrà essere inviata all'organo amministrativo e agli altri soci, al domicilio risultante dal libro soci.

Il diritto di prelazione in oggetto dovrà essere esercitato per tutte le quote di partecipazione (e non parte delle stesse) e per tutti i diritti di opzione (e non parte degli stessi) offerti in prelazione: pertanto, qualora uno degli aventi diritto non eserciti il diritto di prelazione, gli altri soci dovranno esercitarlo pro quota anche sulla quota di spettanza del rinunciante, il tutto nel termine fissato per l'esercizio del diritto di prelazione stesso; altrimenti le quote di partecipazione ed i diritti di opzione offerti in prelazione saranno liberamente trasferibili.

L'esercizio del diritto di prelazione deve essere comunicato, nei termini previsti dalla proposta, anche all'organo amministrativo della società.

10.3) Trascorsi trenta giorni dal ricevimento della comunicazione da parte dell'organo amministrativo e degli altri soci, senza che sia stato esercitato il diritto di prelazione, le quote di partecipazione ed i diritti di opzione sono cedibili a terzi, a parità di prezzo e condizioni o ad un prezzo e a condizioni più onerosi di quelli indicati nell'offerta.

Detta cessione dovrà essere stipulata entro sei mesi dall'offerta. In difetto dovrà essere rinnovata l'offerta nei modi di cui sopra e la precedente sarà priva di qualsiasi efficacia. La prelazione è rinunciabile ed il rinunciante può anche dispensare il venditore dall'obbligo di comunicargli le condizioni di vendita.

10.4) Il trasferimento che intervenga in violazione del diritto di prelazione di cui al presente articolo si considera inefficace nei confronti della società e dei soci cosicché l'organo amministrativo non può iscrivere l'avente causa nel libro dei soci e questi non può esercitare alcun diritto connesso alla titolarità dei diritti e delle quote acquisiti in violazione del diritto di prelazione e, in particolare, il diritto agli utili, il diritto di voto e il diritto di ripartizione del patrimonio sociale in sede di liquidazione della società.

10.5) Le limitazioni di cui sopra valgono anche per il caso di cessione del diritto di sottoscrizione, fatto salvo il caso in cui l'esclusione del diritto sia prevista dalla decisione di aumento del capitale sociale, ai sensi dell'art. 5.2 del presente Statuto, ovvero il capitale sia aumentato a fronte di conferimenti in natura.

10.6) Non possono essere cedute le partecipazioni emesse a fronte di prestazione d'opera e di servizi a favore della società.

10.7) Avvenendo la morte di uno dei soci, gli eredi entreranno a far parte della società alle stesse condizioni e per la medesima durata.

10.8) Le quote non potranno essere costituite in pegno né formare oggetto di usufrutto, se non col consenso scritto di tutti i soci.

Recesso

11.1) Il diritto di recesso spetta in tutti i casi previsti dall'art. 2437, comma 1, C.C. e dall'art. 2473, comma 1, C.C.

11.2) Relativamente alle modalità del recesso, si applicano gli artt. 2437-bis e 2473 C.C..

11.3) Il socio che recede dalla società ha diritto di ottenere il rimborso della propria quota in proporzione al patrimonio sociale, determinato tenendo conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività e del valore dei beni materiali da essa posseduti.

Titolo Terzo Amministrazione

12.1) La società è amministrata da un Amministratore unico o da un Consiglio di Amministrazione, composto da due a cinque membri, anche non soci, eletti dai soci.

Spetta ai soci designare il Presidente del Consiglio di Amministrazione.

Gli amministratori durano in carica sino a revoca o dimissioni oppure per la diversa durata stabilita dai soci all'atto della nomina e sono rieleggibili.

Nel caso in cui dovesse venir meno, per qualsiasi motivo, anche uno solo dei componenti il Consiglio di Amministrazione si intenderanno decaduti tutti i suoi componenti con obbligo del Presidente (se in carica), ovvero del Consigliere in carica più anziano di età di convocare, senza indugio, l'Assemblea dei Soci per la nomina del nuovo organo amministrativo.

12.2) Si applica il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 C.C., fatto salvo per le cariche eventualmente ricoperte al momento della nomina.

Amministratore unico

13) Qualora la società fosse amministrata da un Amministratore unico questi avrà la firma e la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio, con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie ed amministrative per ogni grado di giurisdizione e per il compimento di qualsiasi atto, nessuno eccettuato od escluso.

L'Amministratore unico potrà delegare le proprie attribuzioni ed i propri poteri per determinati atti o serie di atti, compreso l'uso della firma sociale, ad altre persone quali Direttore generale, Direttori, Procuratori, fissando le attribuzioni nonché i relativi compensi, nei limiti e nelle forme che esso giudicherà opportuni.

Consiglio di Amministrazione

14.1) Il Consiglio di Amministrazione può delegare parte dei suoi poteri ad uno o più Consiglieri delegati fissandone le attribuzioni e le retribuzioni.

Qualora sorgesse contestazione tra i due amministratori per la revoca del o dei Consiglieri delegati o per la modifica dei loro poteri, entrambi gli amministratori decadranno dalla loro carica e dovranno immediatamente sollecitare i soci per la nomina della nuova amministrazione.

14.2) Qualora la società fosse amministrata da un Consiglio di tre o più amministratori, il Consiglio delibererà con il voto favorevole della maggioranza dei suoi membri.

In tal caso, quando il Consiglio sia composto da un numero pari di membri, qualora la votazione abbia dato esito pari, la proposta messa ai voti si riterrà respinta.

Per la validità delle riunioni del Consiglio è necessaria la presenza della maggioranza assoluta dei Consiglieri.

Al Consiglio così composto competeranno tutti i poteri previsti per l'Amministratore unico, compresi quelli per nominare o revocare Procuratori, sia ad negotia che ad lites, per il compimento di singoli atti o di categorie di atti e con le limitazioni sopra previste.

Il Consiglio può delegare parte dei suoi poteri ad uno o più Amministratori delegati od a un Comitato esecutivo, fissandone le attribuzioni e le retribuzioni.

Tuttavia, nel caso di dimissioni, revoca o decadenza del Consiglio, i Consiglieri in carica nel periodo decorrente dalla data di efficacia della revoca, dimissioni o decadenza, alla nomina del nuovo organo amministrativo, limiteranno la propria attività all'ordinaria amministrazione ed alla conservazione del patrimonio sociale.

Spetterà al Presidente del Consiglio e, se nominati, al o ai Consiglieri delegati, eseguire le deliberazioni del Consiglio.

Al Presidente, al o ai Consiglieri delegati od ai membri del Comitato esecutivo, per questi nell'ambito delle loro deleghe, spettano pure la rappresentanza della società in giudizio nonché la firma e legale rappresentanza della stessa.

14.3) Le retribuzioni, i compensi e le indennità riconosciute per l'Amministratore unico o per il Consiglio di Amministrazione saranno inappellabilmente stabiliti dai soci che potranno determinarli sia in forma fissa che variabile, sia sotto forma di partecipazione agli utili della società, con ogni e più ampio potere per definire le modalità di commisurazione degli stessi. Potrà pure essere prevista una indennità di fine rapporto a favore dei Consiglieri o dell'Amministratore unico.

Agli amministratori spetta in ogni caso il rimborso delle spese effettivamente sostenute per il loro incarico.

14.4) Ai sensi dell'art. 2475, quarto comma, C.C., le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

Titolo Quarto Collegio sindacale

15.1) Qualora sia obbligatoria per Legge la sua nomina (art. 2477 C.C.), il Collegio sindacale è costituito da tre Sindaci effettivi e due supplenti, nominati dall'Assemblea con l'osservanza delle norme fissate negli artt. 2397 e 2398 C.C..

I Sindaci durano in carica un triennio e pertanto scadono alla data dell'Assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica, sono rieleggibili e debbono essere scelti fra i Revisori contabili di cui al D.Lgs. 27 gennaio 1992 n. 88.

Tuttavia, qualora l'obbligatorietà del Collegio sindacale non discenda dall'ammontare del capitale sociale, esso decadrà di diritto all'atto dell'approvazione del secondo bilancio consecutivo che presenti meno di due caratteristiche sulle tre previste dall'art. 2435-bis C.C., richiamato dall'art. 2477 C.C..

Qualora, successivamente, si verificano nuovamente in due bilanci consecutivi almeno due delle tre caratteristiche di cui sopra, l'Assemblea che approva il secondo di tali due bilanci dovrà procedere alla ricostituzione del Collegio sindacale.

L'Assemblea che nomina i Sindaci designa anche il Presidente del Collegio sindacale e determina il compenso annuo loro spettante per l'intero triennio, tenuto conto del Regolamento di cui all'art. 13 del D.Lgs. 27 gennaio 1992 n. 88.

15.2) Il Collegio sindacale ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403-bis C.C. ed esercita il controllo contabile sulla società, salvo che l'Assemblea non deliberi di affidare il controllo legale dei conti ad un Revisore.

Titolo Quinto Bilancio ed utili

16.1) Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla chiusura di ciascun esercizio gli amministratori provvederanno nei modi di Legge alla compilazione del bilancio che dovrà essere sottoposto all'approvazione dell'Assemblea entro il termine di cui all'art. 17.5) del presente Statuto.

16.2) Gli utili netti debitamente accertati, dopo prelevata una somma del 5% (cinque per cento) per la Riserva legale fino a quando questa abbia raggiunto un quinto del capitale sociale, verranno divisi fra le quote sociali in proporzione dell'ammontare di ciascuna di esse, salvo che l'Assemblea deliberi degli speciali prelevamenti a favore di Riserve straordinarie o per altre destinazioni, oppure disponga di rimandarli ai successivi esercizi.

16.3) I dividendi saranno pagati presso le casse designate dall'amministrazione nei termini da questa stabiliti.

16.4) I dividendi non riscossi entro un quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili si intendono prescritti a favore della società.

Titolo Sesto Decisioni dei soci

17.1) Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante delibera assembleare e/o, quando consentito dalla Legge, mediante consultazione scritta.

Le materie loro riservate sono quelle enumerate dall'art. 2479, secondo comma, C.C..

Sono inoltre riservate alla competenza dei soci le decisioni in riguardo delle quali l'Amministratore unico versi in conflitto di interessi con la società.

17.2) Ogni socio iscritto nel Libro dei soci ha diritto di partecipare alle decisioni e il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Il socio moroso non può partecipare alle decisioni dei soci.

Assemblee

18.1) L'Assemblea regolarmente costituita rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità alla Legge e al presente Statuto obbligano tutti i soci.

L'Assemblea può essere convocata anche fuori dalla sede sociale purché in Italia o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

Le Assemblee sono convocate con le formalità indicate nell'art. 2479-bis, comma 1, del Codice Civile. Inoltre esse potranno essere convocate anche a mezzo di telegramma o di fax o di e-mail e, comunque, con ogni altra modalità, di cui sia assicurata l'attestazione di ricevimento, contenente il giorno, il luogo, l'ora e l'Ordine del Giorno dell'adunanza, spedita al domicilio risultante dal Libro dei soci non meno di otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Saranno tuttavia valide le Assemblee anche non convocate come sopra, qualora siavi rappresentato l'intero capitale sociale e siano presenti l'Amministratore unico, o l'intero Consiglio di Amministrazione, nonché tutti i Sindaci effettivi, qualora risultino nominati o, in alternativa, qualora tutti gli Amministratori, i Sindaci siano informati della riunione e nessuno si opponga alla trattazione dell'argomento.

18.2) Nel caso di cui all'art. 2479-bis, ultimo comma, C.C., gli amministratori e i Sindaci si intendono informati, quando sia loro data comunicazione scritta, di cui sia assicurata l'attestazione di ricevimento, almeno settantadue ore prima della riunione stessa.

18.3) L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da chi ne fa le veci; in mancanza, da persona eletta dall'Assemblea.

L'Assemblea nomina un segretario, anche non socio, e potrà scegliere due scrutatori.

Le deliberazioni prese dall'Assemblea sono constatate da processo verbale firmato dal Presidente, dal segretario ed eventualmente dagli scrutatori.

Nei casi di Legge ed inoltre quando l'amministrazione lo riterrà opportuno, il verbale verrà redatto dal Notaio scelto dall'amministrazione.

18.4) Potranno intervenire all'Assemblea tutti coloro che risultino iscritti nel Libro soci.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'Assemblea potrà farsi rappresentare per delega scritta da altro socio o non socio della società, salve le limitazioni di Legge.

L'Assemblea delibera col voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale, fatte salve le deliberazioni in materia di aumento di capitale sociale, anticipato scioglimento della società e nomina delle cariche sociali, per le quali è necessario il voto favorevole di tanti soci che rappresentino i 2/3 del capitale sociale.

18.5) L'Assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Quando particolari esigenze lo richiedano, e comunque con i limiti e le condizioni previsti dalla Legge, l'Assemblea per l'approvazione del bilancio potrà essere convocata entro il maggior termine previsto dalla Legge medesima.

Titolo Settimo Scioglimento della società

19) Addivenendosi in qualunque tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'Assemblea stabilirà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più Liquidatori determinandone i poteri.

Huitième résolution:

L'assemblée décide de conférer aux administrateurs Monsieur Paolo Orrigoni et Madame Manuela Orrigoni, ainsi qu'à Me Maria Dennewald, avocat à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, l'autorisation d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer d'une part la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Neuvième résolution:

L'assemblée décide de soumettre les cinquième, sixième et septième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre administration ou institution.

6697

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. DENNEWALD, F. GIBERT, Y. BIRGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46248. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010005617/337.

(090200559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

BelGerAs, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.145.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090113970.04

Date: 27/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg .

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010005186/17.

(090198936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

HGSC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.150.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 12 novembre 2009:

L'assemblée générale extraordinaire de la société HGSC 3 S.à r.l. a accepté la démission de Monsieur Bart Zech comme gérant de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'assemblée générale extraordinaire de la société HGSC 3 S.à r.l. a ensuite nommé la personne suivante comme gérant de la société à compter du 13 novembre 2009 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank Helmut Walenta, gérant, avec adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HGSC 3 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010005114/19.

(090199358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Lease Jet Aviation, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010005184/13.

(090198930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

F.T. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 59.515.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005193/10.

(090198941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Amra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 63.284.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090113932.04

Date: 27/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005175/14.

(090198925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.989.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 3 February 2009 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 497 on 6 March 2009, as lastly amended by a deed executed by Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2082 on 22 October 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 44,989 (forty-four thousand nine hundred eighty-nine) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are present so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 12 of the Company's articles of association so as to provide that the Company shall be bound by the joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager and to read as follows:

" **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it was signed in the presence of the notary undersigned, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 3 février 2009 par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 le 6 mars 2009, modifié en dernier lieu par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2082 le 22 octobre 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 44.989 (quarante-quatre mille neuf cents quatre-vingt-neuf) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société; et
3. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B et à lire comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le poste de gérant doit être libéré si:

- Il notifie sa démission à la Société; ou
- Sa fonction de gérant cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de par la Loi d'être gérant;

- Il tombe en faillite ou passe de manière général un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs et devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48415. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005601/159.

(090200179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

F.T. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.515.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005194/10.

(090198940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.857.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005192/10.

(090198942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ProLogis Italy XIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010005349/14.

(090199182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Shamrock Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.861.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 décembre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. d'accepter la démission de ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de son mandat de commissaire, avec effet immédiat.

2. de nommer audit.lu, avec siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, au mandat de commissaire, avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005115/15.

(090199335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Société de Gestion du Patrimoine Familial «J» Holding S.A, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010005132/13.

(090199376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.L. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010005133/12.

(090199393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Apsys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 94.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010005126/13.

(090199142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010005130/12.

(090199336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Oris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 113.613.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme
ORIS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010005122/15.

(090199002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.070.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 25 November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27 März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 22/12 2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010005108/14.

(090199433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.597.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 25 November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27 März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 22/12/2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010005110/14.

(090199425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 27.022.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.884.

—
Par résolutions signées en date du 2 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Gérard Tyler, avec adresse à The School House, Forest Road, RG40 5SD Wokingham, Berkshire, Royaume-Uni, en tant que gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005116/15.

(090199318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010005131/13.

(090199356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Maler Sander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.

R.C.S. Luxembourg B 92.684.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010005134/12.

(090199445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ProLogis Netherlands II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.896.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. (formerly named ProLogis Realty I S.à r.l.), a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 77.938,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis Netherlands II S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 19 September 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 715 of 22 December 1997 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by notarial deed on 9 January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 on 7 September 2001.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. (dénommée précédemment ProLogis Realty I S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77.938,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis Netherlands II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 22 décembre 1997 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du 9 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 7 septembre 2001.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, s sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de

crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le present acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010005614/129.

(090200480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Boortmalt Overseas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.004.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010005176/11.

(090198928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Premium V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.900.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Premium V hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Premium V

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005022/17.

(090199093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 86.237.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 27 March 2009 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 894 on 28 April 2009, as lastly amended by a deed executed by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 11 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2093 on 23 October 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 86,237 (eighty-six thousand two hundred thirty-seven) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are present so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 12 of the Company's articles of association so as to provide that the Company shall be bound by the joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager and to read as follows:

" **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and their remuneration determined, by a résolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a résolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it was signed in the presence of the notary undersigned, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 27 mars 2009 pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 le 28 avril 2009, modifié en dernier lieu par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2093 le 23 octobre 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 86.237 (quatre-vingt-six mille deux cent trente-sept) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société; et
3. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B et à lire comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le poste de gérant doit être libéré si:

- Il notifie sa démission à la Société; ou
- Sa fonction de gérant cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de par la Loi d'être gérant;
- Il tombe en faillite ou passe de manière générale un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gestion.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gestion aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Le conseil de gestion peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gestion détermine les pouvoirs et devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48416. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005608/158.

(090200175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Boortmalt Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 58.672.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Signature

Référence de publication: 2010005178/11.

(090198926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

P.O.G. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 110.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005170/10.

(090198916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Bolig Gruppen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 39.594.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005188/10.

(090198948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.408.475,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010005187/11.

(090198949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Laouamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel.
R.C.S. Luxembourg B 104.419.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2010005124/11.

(090199422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 112.018.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010005136/10.

(090198870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.062.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.636.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 3 February 2009 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 497 on 6 March 2009, as lastly amended by a deed executed by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 23 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1424 on 23 July 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 570,062 (five hundred seventy thousand sixty-two) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are present so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 12 of the Company's articles of association so as to provide that the Company shall be bound by the joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager and to read as follows:

" **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it was signed in the presence of the notary undersigned, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 3 février 2009 pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497 le 6 mars 2009, modifié en dernier lieu par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 23 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1424 le 23 juillet 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 570.062 (cinq cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société; et
3. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B et à lire comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le poste de gérant doit être libéré si:

- Il notifie sa démission à la Société; ou
- Sa fonction de gérant cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de par la Loi d'être gérant;
- Il tombe en faillite ou passe de manière général un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gestion.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gestion aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Le conseil de gestion peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gestion détermine les pouvoirs et devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48414. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005609/159.

(090200185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Borletti Group Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.174.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010005370/10.

(090199058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

L. C Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhoux.

R.C.S. Luxembourg B 132.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005360/9.

(090199339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Lucky Break, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.669.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010005359/9.

(090198979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Holdings XVIII S.à r.l., (before named ProLogis France LXXVI S.à r.l.), a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 122.106,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. (before named ProLogis Realty I S.à.r.l.), a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on 15 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of 7 March 2001 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed on 20 November 2009, in process to be published.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the sole following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may provide financial support to ProLogis European Properties and to companies in which Prologis European Properties holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests and guarantees in any form and for any term whatsoever and granting them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Holdings XVIII S.à r.l., (avant dénommée ProLogis France LXXVI Sàrl), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.106,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. (dénommée précédemment ProLogis Realty I S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné le 15 Septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 7 mars 2001 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du 20 novembre 2009, en cours de publication.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouverture de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société peut fournir un soutien financier à ProLogis European Properties et aux sociétés dans lesquelles ProLogis European Properties détient une participation directe ou indirecte, en particulier, par l'octroi de prêts, ouvertures de crédit, sûretés, ou garanties sous quelque forme ou durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (MILLE euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50963. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010005611/129.

(090200342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Prowinko Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005173/10.

(090198913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

King & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005169/10.

(090198917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Transco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 25.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005168/12.

(090198918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

BIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.879.

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée SOUS la dénomination de "Banque IPPA & ASSOCIES" en abrégé "BI& A" par acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 28 juin 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 667 du 31 mars 2006 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 13 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction du capital social à concurrence de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000.- EUR) par remboursement de ce montant aux actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans la société sans annulation d'actions.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de ONZE MILLIONS D'EUROS (11.000.000.- EUR) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR), par remboursement de ce montant aux actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations actuelles dans la société, sans annulation d'actions.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinea 1^{er}** . Le capital social est fixé au montant de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) représenté par QUARANTE QUATRE MILLE (44.000) actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées. Le compte prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée des actionnaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55445. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010005612/70.

(090200403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Beteiligungs- und Investment SE, Société Européenne.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.059.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Documents faisant l'objet du complément:

Référence: L090117405.04

Date: 30/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005162/15.

(090198912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 94.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005161/10.

(090198908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Autodrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 93.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010005160/12.

(090198909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

JCBO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.148.

—
Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2009

3^{ème} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nomme en tant que Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Charles LOPEZ, Dirigeant de société, demeurant professionnellement au 11, rue des Mazets à F-34290 Servian. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société.

Pour extrait conforme

JCBO S.A.

Jean-Charles LOPEZ

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010005123/16.

(090198978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.
